

CHARTRE D'ACHATS RESPONSABLES

Dans le cadre de notre démarche de RSE, il est primordial d'inscrire nos achats dans des démarches responsables et durables, de veiller à ce que les droits de l'Homme et l'environnement soient au cœur des préoccupations et soient respectés.

SOMMAIRE

ÉTHIQUE.....	2
RESPECT ET APPLICATION DES NORMES DE TRAVAIL.....	3
RESPECT ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	4
ENGAGEMENTS DE PROVIRIDIS ENVERS LES FOURNISSEURS	5
ENGAGEMENTS DES FOURNISSEURS ENVERS PROVIRIDIS	6
ADHÉSION À LA CHARTE DES ACHATS RESPONSABLES.....	7

ÉTHIQUE

Proviridis met un point d'honneur au respect de l'éthique des affaires. Il s'agit d'un principe fondamental, d'un engagement moral fort et d'un principe de confiance essentiel pour notre développement.

Cette vision de l'intégrité repose, en plus du respect des lois, des réglementations et des normes, sur l'adhésion à nos valeurs par chacun de nos fournisseurs. Il constitue notre cadre de référence dictant les comportements attendus dans nos activités professionnelles et dans nos relations avec l'ensemble de nos parties prenantes.

Il est également demandé à nos fournisseurs qu'ils respectent ces principes et qu'ils agissent toujours de manière honnête et équitable dans le cadre de leurs activités et de leurs relations commerciales.

Nous approuvons et respectons les **10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies**, qui sont :

Droits de l'Homme :

- Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.
- Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme.

Normes Internationales du Travail :

- Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.
- Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
- Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
- Contribuer à l'élimination de toutes discriminations en matière d'emploi et de profession.

Environnement :

- Appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant l'environnement.
- Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption :

- Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

RESPECT ET APPLICATION DES NORMES DE TRAVAIL

Les fournisseurs qui travaillent avec Proviridis s'engagent à respecter les droits et les principes fondamentaux au Travail ainsi que la législation internationale en matière de droits de l'Homme.

Ils veillent à ne se rendre complice d'aucun agissement allant à l'encontre de ces droits.

Il est alors demandé aux fournisseurs de Proviridis de s'engager, de respecter et de garantir les principes ci-dessous :

- **Lutter contre le travail des enfants avant l'âge minimum légal**, de toutes formes d'exploitation des enfants ainsi que l'esclavage moderne, la servitude pour dette, le travail forcé, obligatoire ou dissimulé et la traite des humains.
- **Signaler** à Proviridis toute atteinte ou violation des droits de l'Homme dans nos processus.
- **Accepter la liberté syndicale**, le droit d'organisation et de négociation collective de ses collaborateurs.
- **Traiter avec dignité, respect et équité** ses parties prenantes ainsi que l'inclusion de tous, sans distinction de genre.
- **Promouvoir l'égalité** des chances, de traitement, la diversité au travail ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.
- **Proscrire le harcèlement verbal, psychologique, physique ou sexuel**, incluant tous les agissements répétés ayant pour objet ou effet une dégradation des conditions de travail, d'altérer la santé physique et mentale et de compromettre l'avenir professionnel d'autrui.
- **Respecter la loi, la réglementation et le contrat de travail** en termes d'avantages sociaux, de rémunération, d'heure de travail et temps de repos.
- **Avoir une politique de santé et sécurité au travail** garantissant un environnement sûr et afin d'éviter les accidents et les blessures. Dans tous les cas, les dispositions légales en vigueur doivent être considérées comme le minimum à respecter.
- **Veiller à avoir une politique Santé et Sécurité au Travail** et à s'engager dans une démarche d'amélioration continue au travers d'un Système de management de de la Santé et la Sécurité au Travail ISO 45001.

RESPECT ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les fournisseurs qui travaillent avec Proviridis, s'engagent à respecter et à protéger l'environnement, ils en font une priorité dans leur démarche et leur activité.

Ils s'engagent et applique les principes ci-dessous :

- **Appliquer l'approche de précaution** face aux problèmes touchant l'environnement en **Gérant des ressources naturelles** et de l'Energie, en **gérant de façon responsable les déchets** liés à son activité et en **réduisant l'utilisation de ressources non durable**.
- **Réduire ou supprimer les impacts** environnementaux en **identifiant, en surveillant et en contrôlant les rejets** dans l'air, l'eau et le sol, en **réduisant les émissions de gaz à effet de serre** et en **évitant l'achat et l'utilisation de produit non respectueux** de l'environnement.
- **Gérer les produits et substances chimiques** dans les processus et les utiliser suivant les préconisations indiquées.
- **Responsabiliser leurs collaborateurs** concernant la production de déchets, et mise en place de dispositifs destinés à limiter le gaspillage et à optimiser le recyclage.
- **Prise en compte du cycle de vie** des produits et services proposés.
- **Veiller à avoir une politique environnementale** et à s'engager dans une démarche d'amélioration continue au travers d'un Système de management de l'environnement ISO 14001.

ENGAGEMENTS DE PROVIRIDIS ENVERS LES FOURNISSEURS

Tous les fournisseurs de Proviridis sont choisis selon des critères prédéfinis comprenant les aspects des impacts environnementaux et sociaux des produits et services, au travers d'appels d'offres.

Proviridis s'engage à respecter les principes ci-dessous :

- **Communiquer** notre décision à ceux qui n'ont pas été retenus.
- **Traiter l'ensemble des fournisseurs avec honnêteté**, loyauté, équité et respect.
- **Prôner les achats équitables**, dans le respect des lois et des réglementations en vigueur.
- **Respecter la confidentialité** des informations collectées dans le cadre de nos échanges.
- **Respecter la transparence** et la traçabilité tout au long du processus d'achats.
- **Respecter les conditions contractuelles signées**.
- **Agir dans l'intérêt de Proviridis** pour éviter les conflits d'ordre personnel et de façon éthique par refus de cadeau et autres avantages proposés pour gagner le marché.
- **Prendre en compte le cycle de vie** de tout produit (Fabrication, expédition, stockage, maintenance, recyclage).
- **Promouvoir les fournisseurs locaux** pour favoriser le développement économique local.
- **Préserver de la dépendance économique**.
- **Offrir une écoute active et une valorisons** dès que cela est possible car nous prônons les échanges et la communication lorsque c'est positif et constructif.

ENGAGEMENTS DES FOURNISSEURS ENVERS PROVIRIDIS

Nous demandons à l'ensemble des fournisseurs de Proviridis de respecter les principes ci-dessous :

- **Respecter les droits fondamentaux de l'Homme et du travail** et de prévenir et signaler tout constat de toute violation de ces droits.
- **Participer et d'encourager l'amélioration continue** des conditions de travail de ses collaborateurs ; de promouvoir l'emploi et un emploi égal basé uniquement sur les connaissances, les aptitudes et les compétences nécessaires à l'exécution du travail, indépendamment des caractéristiques personnelles et culturelles de l'employé ou du candidat.
- **Respecter les règles de sécurité** des personnes et des installations sur l'ensemble des sites sur lesquels ils se rendent.
- **Respecter la réglementation** relative à la protection de l'environnement et limiter l'impact environnemental par la réduction des émissions dans l'air, l'eau, les sols, par la réduction des consommations d'énergies, le recyclage des déchets et des emballages.
- Proposer toute initiative qui **privilégie un développement économique de proximité**.
- **Permettre l'insertion de personnes éloignées de l'emploi** au travers d'agences ou d'associations spécialisée.
- **S'engager à lutter contre toute forme de corruption**, extorsion de fonds, fraude et pots-de-vin. Nos fournisseurs s'interdisent d'offrir aux collaborateurs de Proviridis tout avantage (marchandises ou services gratuits, emplois ou opportunités) qui viserait à faciliter leurs activités avec Proviridis.
- **Révéler toute situation qui pourrait ressembler à un conflit d'intérêt** et nous prévenir les cas où un collaborateur de Proviridis pourrait avoir un intérêt dans les activités du fournisseur, ou un lien économique personnel avec celui-ci.
- Prendre des mesures préventives afin **d'éviter toute pratique ou comportement anticoncurrentiel**.
- **Eviter toute dépendance économique**, les fournisseurs veilleront à ne pas avoir plus de 50% de leur chiffre d'affaires avec un seul client.

ADHÉSION À LA CHARTE DES ACHATS RESPONSABLES

Je, soussigné(e), confirme par la présente :

- Que nous avons reçu et pris pleinement connaissance de la Charte des Achats Responsables de Proviridis ;
- Que nous adhérons et nous engageons à respecter ses principes, et que leur non-respect pourra être considéré comme un manquement à nos obligations, de nature à entraîner, selon sa gravité, la résiliation du contrat ;
- Que nous informerons tous nos fournisseurs directs, et les encouragerons à suivre ces principes ;
- Que nous informerons tous nos collaborateurs, et les encouragerons à suivre ces principes.

Nom de l'entreprise :

Nom et fonction du représentant :

En signant ce document, nous nous engageons à remplir toutes les exigences et obligations posées par la présente Charte.

Dans l'éventualité où nous ne serions pas en mesure de fournir tout document justificatif demandé, nous confirmons notre volonté de mettre en place et réunir tous documents démontrant nos engagements vis-à-vis de ces exigences.

Proviridis se réserve le droit de réclamer de ses partenaires commerciaux toute nouvelle déclaration, certification ou de prendre toute autre action raisonnable comme cela pourrait être contractuellement prévu, afin d'éclairer toute préoccupation dont le partenaire commercial pourrait faire l'objet.

Pour toute incertitude ou si le Partenaire commercial avait connaissance de toute action inappropriée d'un employé de Proviridis, il est encouragé à le signaler via la procédure d'alertes de Proviridis.

Fait à : Le : / /

Signature